



Protocole de reprise d'activité Juin 2020

1 Préambule

Le présent protocole anticipe, dans une perspective large, la reprise des élèves et étudiants des quatre niveaux du lycée, en amont des décisions gouvernementales qui seront annoncées jeudi 28 mai 2020. L'organisation pédagogique pourra être revue le cas échéant, en fonction de ces annonces. Mais les principes généraux, les principes d'organisation sanitaire et matérielle ainsi que les principes d'élaboration, pédagogiques et éducatifs, demeureront quels que soient les niveaux visés au final par la reprise.

L'ouverture de l'établissement est subordonnée à notre capacité à assurer le respect des règles sanitaires, telles que portées par le Protocole sanitaire dans sa version du 11 mai 2020 :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Mediatheque/66/5/Protocole_sanitaire_pour_la_reouverture_des_ecoles_maternelles_et_elementaires_-_MENJ_-_3_mai_2020_1280665.pdf

Cette ouverture s'appuie sur les personnels présents au lycée : les personnels vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables ne seront pas tenus, sous réserve de la production d'un certificat médical ou d'une autorisation spéciale d'absence, et selon la réglementation en vigueur, de se présenter au lycée. Ils exerceront alors à distance pour la totalité de leur service. D'autres autorisations spéciales d'absence peuvent être sollicitées, selon la réglementation en vigueur toujours.

Cette ouverture s'inscrit dans la perspective d'un accueil au lycée des élèves et des étudiants volontaires.

Les répondants à une première enquête, lancée le jeudi 14 mai sont 64% à envisager un retour si la restauration fonctionne, 55% dans le cas contraire.

Nous envisageons ainsi d'accueillir les deux tiers des élèves et des étudiants, selon une organisation matérielle et sanitaire décrite au point 3 et selon une organisation pédagogique décrite au point 4.

2 Cinq principes d'organisation et une posture de responsabilité

*Distanciation physique

*Application des gestes barrière

*Limitation des croisements, des brassages

*Assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux

*Communication, information, formation

*La « réussite » sanitaire de cette reprise passe par la vigilance et la responsabilité de chacun : personnels, élèves et étudiants, parents.

Chacun doit se considérer, également au lycée, tout à la fois comme contaminant potentiel et comme pouvant être possiblement contaminé. Cette double perspective guidera sa conduite dans l'établissement, à son bénéfice propre et au bénéfice de tous.

Cette conduite sera marquée par la vigilance personnelle, l'attention à autrui et la bienveillance.

3 Protocole sanitaire

3.1 Avant la reprise

Les actions suivantes auront été mises en place

- Nettoyage, désinfection et aération des locaux
- Écoulement d'eau chaude au niveau des robinets et douches, suffisamment longtemps pour éliminer les biofilms développés au niveau des canalisations suite à l'arrêt prolongé de l'activité (légionnelle ...)
- Vérification du bon fonctionnement des alarmes
- Vérification du bon fonctionnement de la ventilation
- Vérification de l'absence d'obstruction des entrées d'air, bouches d'extraction ...
- Un plan de nettoyage des locaux occupés sera mis en place. Il prévoit l'aération et le nettoyage, deux fois par jour.

3.2 Equipement et formation, des personnels, des élèves et des étudiants

3.2.1 Les personnels de la région

L'activité des personnels de la région respecte le document cadre daté du 5 mai 2020 et intitulé « Reprise de l'activité dans les lycées », dans son préambule, ses objectifs généraux et ses objectifs opérationnels.

Les personnels de la région sont équipés de masques et de gel hydro-alcoolique fournis par la collectivité territoriale.

Ils peuvent se munir de masques personnels.

Le port du masque est obligatoire en toute circonstance où la distance physique ne peut être garantie et particulièrement à l'occasion de tout déplacement dans le lycée.

Les personnels du service de restauration portent le masque pour l'ensemble de leurs activités, qu'il s'agisse de la réception et de la manipulation des denrées, de la confection ou de la mise à disposition des repas. Ils sont invités au strict respect des gestes barrière.

Une réunion d'information/formation animée par Madame l'infirmière scolaire s'est tenue lundi 25 mai à leur intention.

3.2.2 Les personnels administratifs

Les personnels administratifs disposent d'espaces de travail qui garantissent le respect de la distance physique.

Ils sont équipés de masques et de gel hydro-alcoolique fournis par l'institution ou l'établissement. Ils peuvent se munir de matériels personnels.

La fonction d'accueil est limitée à une personne à la fois et par secrétariat. Les autres demandeurs attendent à l'extérieur, en respectant les distances physiques.

Une réunion d'information/formation animée par Madame l'infirmière scolaire s'est tenue lundi 25 mai à leur intention.

3.2.3 Les personnels des laboratoires de PC /SI et de SVT

Ces personnels disposent de même de masques et de gel hydro-alcoolique.

Ils peuvent se munir de matériels personnels.

Leurs tâches d'entretien des espaces de travail, paillasses par exemple, et des matériels, sont celles répertoriées dans leurs fiches de poste.

Un temps d'information/formation animé par Madame l'infirmière scolaire a été proposé en ouverture de la réunion plénière du lundi 18 mai 2020. Ils étaient conviés à cette réunion.

3.2.4 Les personnels enseignants, de documentation, d'éducation et de surveillance

Ces personnels disposent de même de masques et de gel hydro-alcoolique.

Ils peuvent se munir de masques personnels.

Un temps d'information/formation animé par Madame l'infirmière scolaire a été proposé en ouverture de la réunion plénière du lundi 18 mai 2020.

Les différentes circulations dans les espaces communs et dans des salles de classes ont pu également être testées à l'occasion des journées de travail des lundi 18 et mardi 19 mai.

3.2.5 Pour tous les personnels

Madame l'infirmière scolaire est disponible, à l'écoute des craintes ou des difficultés après cette période d'éloignement du lycée ou au regard du retour des élèves et de l'ensemble des personnels. Un accompagnement individuel pourra être mis en place le cas échéant, en appui sur les services académiques.

3.2.6 Les élèves

Les élèves se présentent au lycée munis de deux masques personnels, lavables ou jetables. Ils en portent un. Des masques seront par ailleurs fournis au premier jour de la reprise. L'entretien des masques non jetables relève de la responsabilité des familles.

Les élèves se munissent par ailleurs de l'ensemble du matériel scolaire dont ils ont besoin (feuilles, stylos, calculatrices ...) : les prêts et échanges ne sont pas autorisés.

Les casiers, partagés par plusieurs élèves, ne sont plus accessibles. Un planning de récupération des affaires qui s'y trouvent, respectueux des gestes barrière, sera proposé par la Vie scolaire.

Au premier jour de présence au lycée, Madame l'infirmière scolaire passera dans les différentes classes afin de former les élèves à l'utilisation des masques. Elle leur rappellera la nécessité de prendre sa température chaque matin, de consulter si survenue de tout symptôme, de respecter strictement les gestes barrière.

Elle informera les élèves de sa disponibilité et de la disponibilité des équipes pédagogiques et éducatives, à l'écoute des craintes et des difficultés après cette période d'éloignement du lycée ou du fait du retour dans l'établissement.

Les équipes seront d'une vigilance particulière en la matière.

3.2.7 Sur le port du masque : les personnels et les élèves

- Les personnels

Le protocole sanitaire, dans sa version du 11 mai 2020 indique pour les personnels que « La réglementation (...) rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- Les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

- Le masque enlevé, le mettre dans un contenant hermétique personnel dont chacun se munit (boite ou sac congélation).
- Après avoir enlevé votre masque, vous vous laverez les mains avec un gel hydro-alcoolique, personnel le cas échéant, ou avec eau et savon.
- Des poubelles, situées aux sorties des bâtiments, permettent de déposer les masques jetables.

3.2.8 Les personnes extérieures à l'établissement

La venue de personnes extérieures à l'établissement doit être limitée et s'opérer, prioritairement, sur rendez-vous.

Ces personnes devront se présenter porteuses d'un masque. Par défaut elles devront se rendre à l'accueil où un masque sous emballage individuel leur sera remis.

Les livreurs qui viendront dans l'établissement devront porter un masque et se laver les mains avant toute manipulation. La mention en sera faite sur les bons de commande.

3.3 Protocole en cas de personne présentant des symptômes du COVID-19 et en cas de cas avéré

3.3.1 En cas de survenue des symptômes

- Fièvre ou sensation de fièvre
- Toux ou difficultés respiratoires
- Autres signes d'infection virale (courbatures, céphalées)

3.3.2 Au domicile

- La personne reste chez elle et prévient le responsable hiérarchique (pour les personnels), l'infirmière ou une CPE (pour les élèves ou les étudiants) au numéro d'appel du lycée : **02 99 51 49 64**
- Limiter les contacts avec d'autres personnes
- Ne pas se rendre directement chez son médecin traitant : l'appeler.

3.3.3 Au lycée

- Informer immédiatement l'infirmière (personnels et élèves) ou une CPE (élèves, en l'absence de l'infirmière).
- Isolement immédiat dans le bureau situé à droite, avant l'entrée de l'infirmerie, avec un masque, si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Pour les élèves mineurs, le retour au domicile s'effectue après prise en charge par leurs parents ou responsables légaux.
- Respect impératif des gestes barrière et de distanciation physique
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage.
- Aération de la pièce ou la personne travaille, ou de la salle de classe, et de celle où elle est en isolement.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne et de celle où elle travaille, ou de la salle de classe, après un temps de latence de quelques heures.
- Le lycée, les personnels ou les élèves ne diffusent pas d'information dans l'attente des résultats du test qui sera effectué.

En cas de test positif

- Information des services académiques

- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte-tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et des modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec l'autorité académique.
- Des décisions de quatorzaine pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des élèves ayant pu rentrer en contact avec la personne malade.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par la personne malade dans les 48h qui précèdent son isolement.

3.4 Vivre et travailler au lycée Descartes

3.4.1 L'accueil

- Les personnes extérieures viennent dans l'établissement, prioritairement sur rendez-vous.
- Elles se rendent à l'accueil.
- Un marquage au sol matérialise la distance physique.
- Elles se voient remettre un masque jetable, si besoin.
- Un plexiglas protège les agents d'accueil.
- Ils disposent d'un fauteuil individuel nominatif, de bannettes de recueil et de restitution des clefs et des documents.

3.4.2 Le public accueilli

Après adoption du présent protocole, un second sondage sera réalisé auprès des familles, des élèves et des étudiants majeurs.

La réponse qui sera attendue pour le lundi 1^{er} juin vaudra pour la période courant de la reprise aux vacances d'été. Des adaptations seront cependant probablement possibles, mais à la marge seulement.

3.4.3 Chaque jour, avant la venue au lycée

Les élèves et étudiants, ainsi que les personnels, doivent prendre leur température. Si celle-ci est supérieure à 37°8, ils ne viennent pas dans l'établissement et appellent leur médecin.

De même, en présence de symptôme sans température, ils ne se présentent pas dans l'établissement.

Pour rappel, des symptômes :

- Fièvre ou sensation de fièvre
- Toux ou difficultés respiratoires
- Autres signes d'infection virale (courbatures, céphalées)

L'engagement et l'esprit de responsabilité des personnels, des élèves et des étudiants, comme l'engagement et l'esprit de responsabilité des parents, sont ici déterminants.

3.4.4 Arrivée au lycée

Par ordre de priorité, les trois points suivants doivent être respectés :

- Lavage des mains
- Respect des distances physiques
- Port d'un masque

10

3.4.5 Les accès au lycée, les circulations, les sorties du lycée

	Lieu de travail	Arrivée	Sortie
2ndes	Bâtiment A	Portail principal puis hall	Issues de secours Portail Atelier
1ères	Bâtiment B	Portail principal puis hall	Issues de secours Liaison bâtiments Bet G Portail Atelier

1ères et Terminales STMG	Bâtiment G	Portail Atelier Faire le tour du bâtiment H	Hall bâtiments G et H Faire le tour du bâtiment H
Terminales	Bâtiment G	Hall bâtiments G et H	Portail Atelier
	Bâtiment H		Portes avec barres de sécurité au bout des couloirs (issues de secours) Faire le tour par l'arrière du bâtiment H Portail Atelier
BTS MCO	Salles E 102, 103 et 104	Portail principal puis hall	Sortie par escalier extérieur près E104
BTS PI	Salles E01 et E02		Hall puis portail principal
Salles EPS	I01, I02 et I03	Portail Atelier Faire le tour du bâtiment H	Faire le tour par l'arrière du bâtiment H Portail Atelier

- Quelques barrières métalliques matérialisent les accès vers le hall ou la liaison entre le bâtiment B et le bâtiment G
- Quelques lignes au sol rappellent la nécessaire distance physique avant l'entrée dans le hall
- Des portes doubles ouvertes
- Des tables sont disposées à l'intérieur des bâtiments, après chaque accès. Elles portent un récipient de gel hydro-alcoolique pour lavage des mains obligatoire, avant d'entrer dans le hall
- Les élèves se rendent directement dans leurs salles en suivant les circulations
- Les circulations respectent un fléchage et un code couleur qui reprend les couleurs figurant sur le plan à l'entrée du lycée.

3.4.6 Les salles de classe

- Chaque groupe dispose d'une salle de classe dans laquelle il suit l'ensemble des enseignements
- Les salles auront été nettoyées et aérées avant arrivée et après chaque utilisation (deux nettoyages par jour).

- Un affichage extérieur et intérieur rappelle les consignes d'utilisation et les gestes barrière
- Quelques lignes au sol rappellent la nécessaire distance physique avant l'entrée.
- Une table, à l'intérieur, porte un récipient de gel hydro alcoolique, à disposition
- Les portes sont ouvertes jusqu'à ce que l'ensemble des élèves soit entré
- S'installer en débutant par la place située au fond de la salle et en diagonale de la porte
- Compléter le rang du fond puis chaque rang en remontant
- Prendre garde à respecter les distances en cheminant entre les rangs.
- Ne pas changer de place.
- Sortir selon un schéma inverse (le dernier installé sort le premier).
- Chaque professeur dispose des matériels fournis suivants, afin de nettoyer les matériels communs (bureau, clavier ordinateur, brosse à tableau, poignées ...) : récipient de gel hydro-alcoolique, lingettes, film plastique pour couvrir le clavier de l'ordinateur, à enlever et à jeter à la poubelle avant son départ.

3.4.7 Les espaces d'EPS

- Trois salles libérées de mobilier
- Espaces extérieurs dans l'enceinte du lycée
- Les élèves portent une tenue (absence de vestiaire)
- Ils se munissent d'une serviette qui pourra être posée au sol, d'un sac permettant le rangement de la serviette, d'une gourde, d'un masque.
- Les salles auront été nettoyées et aérées avant l'arrivée de tout groupe et après chaque utilisation
- Un affichage extérieur rappelle les consignes d'utilisation et les gestes barrière
- Quelques lignes au sol rappellent la nécessaire distance physique avant l'entrée.
- Une table à l'intérieur porte un récipient de gel hydro-alcoolique, à disposition
- Les portes sont ouvertes jusqu'à ce que l'ensemble des élèves soit entré

3.4.8 Le CDI

- Le CDI sera inaccessible
- Les emprunts seront possibles, sur réservation en ligne et avec retrait des documents devant le CDI, sur rendez-vous.
- Les emprunts seront possibles également pour la durée des vacances d'été.
- Tout matériel commun touché ou emprunté devra faire l'objet d'un nettoyage et ou d'une mise en quarantaine.

3.4.9 La vie scolaire

- Un affichage extérieur rappelle les consignes d'utilisation et les gestes barrière. Les entrées sont régulées : pas plus de deux élèves à l'intérieur des locaux, pour deux postes d'accueil.
- Quelques lignes au sol rappellent la nécessaire distance physique avant l'entrée.
- Une table à l'extérieur porte un récipient de gel hydro-alcoolique, à disposition
- Les locaux seront aménagés avec un sens de circulation qui évitera les croisements et la pose d'un plexiglas de protection entre les élèves et les ASEN pour sécuriser leurs échanges.
- Les ASEN disposent de sièges individuels et nominatifs.

3.4.10 L'infirmierie

- La salle d'attente est réorganisée
- Les chambres également
- Le bureau situé à droite, avant l'entrée de l'infirmierie, c'est-à-dire à l'extérieur de celle-ci, sert de salle de confinement (cf. Point 3.3)

3.4.11 L'amphithéâtre

- Les portes sont ouvertes
- Des affichages extérieurs rappellent les consignes d'utilisation et les gestes barrière
- Arrivée par le haut
- Une table porte un récipient de gel hydro alcoolique, à disposition
- Occuper les places identifiées et elles seules : 40 sur un total de 130.

- Commencer par le bas de l'amphi
- Prendre garde aux distances dans l'escalier central
- Commencer pour une rangée donnée, par les places les plus éloignées de l'escalier central.
- Sortie par les portes situées en bas puis vers le portail Atelier
- Sortir en débutant par le bas de l'amphi et les places les plus proches de l'escalier central
- Prendre garde aux distances dans l'escalier central

3.4.12 Les Récréations

- Les récréations ne sont pas autorisées dans les espaces intérieurs, dont le hall.
- Les bancs et tables extérieures sont l'objet d'une signalétique afin de respecter les distances physiques.
- Les élèves prennent leur récréation dans les lieux ci-dessous :

Bâtiment A	Près Atelier
Bâtiment B	Les fumeurs sortent par le portail Atelier et vont vers le parvis
Bâtiment E	Espace entre portail principal et hall Les fumeurs sortent sur le parvis
Bâtiment G	Sortie liaison BG Près Atelier Les fumeurs sortent par le portail Atelier et vont vers le parvis
Bâtiment H	Les non fumeurs restent près du réfectoire
Salles I	Les fumeurs font le tour du bâtiment H et sortent par le portail Atelier

3.4.13 La restauration

Les jours de service

- Lundi, mardi, Jeudi et Vendredi

Les lieux

- Les élèves prennent leurs repas en salle de restaurations (202 places possibles). L'accès et les circulations sont régulés par des ASEN
- Les élèves qui disposent d'un PAI « Allergie alimentaire » apportent leur repas. Ils déjeunent, entre 12h20 et 13h20, dans la cafétéria des élèves et des étudiants réservée à cet usage et organisée dans le respect des distances physiques.
- Les personnels région déjeunent dans leur espace détente, en veillant aux rotations et au nettoyage entre deux occupations
- Les personnels, dont les personnels région si besoin, déjeunent dans les salles J.

Les accès

- L'ordre de priorité par niveaux reproduit l'existant
- L'accès est direct, de l'extérieur vers les lavabos.
- En entrant, les élèves mettent leur masque durable dans un contenant hermétique ou déposent leur masque jetable dans une poubelle prévue à cet effet.
- Le respect de la distance physique est ici plus important que jamais étant donné que les élèves ne portent pas de masque.
- Le lavage des mains (lavabo ou gel hydro-alcoolique présent aux accès) est obligatoire à l'entrée et à la sortie du restaurant scolaire.
- Le pointage des élèves se fait à la badgeuse, comme à l'habitude, mais sans distribution de plateau.

Les repas

- Les repas sont distribués en sachets individuels (denrées dans contenants avec couvercles, bouteille d'eau et pain individuels, serviette et couverts jetables. Ainsi il n'y a pas de plonge, le service est facilité et des personnels peuvent se voir chargés du nettoyage des salles de classe.
- Nul n'est autorisé à introduire des denrées alimentaires personnelles au restaurant scolaire

- Les élèves qui le souhaitent, et qui auront amené un pique-nique, pourront déjeuner à l'extérieur des bâtiments

3.4.14 Les sorties des élèves demi-pensionnaires durant la pause méridienne

- Les sorties et entrées sont autorisées selon les circulations ci-dessus.
- Un ASEN est en poste à chacun des deux portails

3.4.15 La salle des professeurs

- Le couloir d'accès est délimité en deux sens de circulation.
- Les tables de la cafétéria ne peuvent accueillir qu'une personne assise. Dans la cafétéria, pas d'usage de la cafetière, du micro-onde ni du réfrigérateur
- Les fauteuils en tissu sont remplacés par des chaises plastiques disposées, à distance, près ou autour des tables.
- La salle informatique en « tulipe » voit sa capacité divisée par deux dans le respect des distances physiques
- Les petite salle informatique du CDI et la salle D11 sont organisées à l'usage des enseignants, dans le respect des mêmes distances.
- L'atelier pédagogique ne peut accueillir qu'une personne à la fois. Un affichage le précise.

3.4.16 L'espace de travail des Psychologues de l'éducation nationale

La salle de travail des Psy'En n'est accessible que sur rendez-vous.

3.4.17 Le local photocopie

- Des affiches fixées près des portes rappellent les précautions d'usage.
- Une table, à l'entrée, porte un récipient de gel hydro-alcoolique pour lavage des mains obligatoire.
- Quelques lignes rappellent la nécessaire distance physique avant l'entrée.
- N'être jamais plus d'une personne à la fois dans le local

3.4.18 Les autres espaces communs

Le local du bâtiment B étage avec photocopieuse, les laboratoires de sciences, les salles des professeurs de BTS sont des locaux exigus. Comme toutes les salles, ils disposent d'une table portant du gel hydro-alcoolique. Ils exigent :

- La plus grande vigilance en matière de distance physique
- Le port du masque

3.4.19 L'accueil du pôle administratif, le palier

- Les fauteuils tissus sont remplacés par des sièges pouvant être nettoyés et désinfectés.
- Ils sont disposés de telle sorte que les distances physiques sont respectées.

3.4.20 Les sanitaires

- Un affichage extérieur rappelle les consignes d'utilisation et les gestes barrière
- Quelques lignes au sol rappellent la nécessaire distance physique avant l'entrée.
- Le nombre de distributeurs de savon est augmenté : un par lavabo double.
- Dans les lavabos doubles, un robinet d'eau sur deux est neutralisé
- Le nombre de distributeurs d'essuie-mains est augmenté.
- De grandes poubelles sont disposées sous chacun de ses distributeurs
- Les utilisateurs doivent se laver les mains en entrant dans les toilettes et avant de sortir.

4 Protocole pédagogique et éducatif

4.1 Six principes d'élaboration

Trois principes organisationnels

- Le premier principe retenu est celui d'une activité d'enseignement en présence mais aussi à distance, au bénéfice des élèves qui ne reviendront pas dans l'établissement. C'est ainsi que la charge des enseignants est répartie entre travail en présence et travail à distance. Nous incitons cependant les élèves à être présents : ils bénéficieront ainsi du travail au lycée et du travail à distance.
- Le second principe tient à la capacité d'accueil du restaurant scolaire, tel que reconfiguré. Elle est fixée à 202 convives par jour.
- Le troisième principe relève de notre obligation d'accueillir des groupes d'élèves en nombre inférieur ou égal à 15.

Trois principes pédagogiques et éducatifs

- Accueillir les élèves avec une attention particulière portée à ceux qui se sont éloignés du lycée.
- Préparer les épreuves d'examen et consolider les apprentissages.
- Achever une histoire proprement humaine, celle de l'année scolaire 2019/2020. La question des compétences psycho-sociales.

4.2 Les plans de charge par niveaux

En seconde

- L'emploi du temps de base, pour un groupe, de 15 élèves, repose sur les lundi, mercredi matin et vendredi, une semaine sur deux.
- Les volumes en présence seront de :
 - LVA (anglais ou espagnol bachi) : 2h
 - LVB : 1h
 - Français : 2h
 - Histoire-géographie : 2h
 - SES : 1h
 - Mathématiques : 2h
 - PC : 1h
 - SVT : 1h
 - SNT : 1h
 - EPS : 1h
- Les enseignements optionnels (management et gestion ; latin ; section européenne) ne sont pas proposés au motif principal des brassages d'élèves qu'ils obligent. Ceci à l'exception d'une heure qui sera posée à l'emploi du temps pour l'ensemble de la période, pour, une fois encore, achever une histoire. Cette heure sera fixée à la fin d'une journée.

19

En première

- L'emploi du temps de base, pour un groupe, de 12 à 15 élèves, repose sur les mardi, mercredi matin et jeudi, une semaine sur deux.
- Les volumes en présence seront de :
 - Tronc commun
 - LVA (anglais ou espagnol bachi) : 2h
 - LVB : 1h
 - Français : 3h
 - Histoire-Géographie : 2h
 - Enseignement scientifique : 1h
 - EPS : 1h

- Enseignement de spécialité : 2h par EDS. Priorité sera donnée, le cas échéant et pour un élève donné, aux deux EDS qu'il poursuit en terminale.

En français, un travail de l'oral pourra être proposé. Ce travail est assis sur ce qui a déjà été réalisé au fil de l'année. Il se place par ailleurs dans la perspective de l'épreuve de grand oral, l'année prochaine en terminale.

- Les enseignements optionnels ne sont pas proposés au motif principal des brassages d'élèves qu'ils obligent. Ceci à l'exception d'une heure qui sera posée à l'emploi du temps pour l'ensemble de la période, pour, une fois encore, achever une histoire.

En terminale

- Priorité sera donnée aux élèves qui pourront être appelés au second groupe d'épreuves et, le cas échéant, à la session de septembre. Cela peut donc concerner l'ensemble des élèves dont la moyenne annuelle coefficientée est inférieure à 10.
- Priorité également aux élèves pour lesquels la phase complémentaire sur Parcoursup doit être accompagnée. Cette phase complémentaire débute le 16 juin.
- Après le conseil de classe, ces élèves sont réunis par leurs professeurs principaux.
Pour ce qui concerne le baccalauréat, et pour les élèves concernés, ils reçoivent des conseils sur les disciplines qu'ils choisiront de présenter à l'oral du second groupe.
Les professeurs constituent des groupes de travail par disciplines. Ces groupes pourront accueillir des élèves venant de différentes classes.
- Les élèves seront accueillis les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin.
- En EPS, un projet de demi-journée de plein air pour chaque classe est à l'étude.

En BTS

- La continuité pédagogique s'achève le 12 juin
- A partir du 12 juin, les étudiants de première année qui le souhaitent et qui disposent d'une entreprise d'accueil pourront effectuer un stage.
- A partir du 20 mai, les étudiants de deuxième année justifiant d'une recherche d'alternance, de stage, d'un job d'été ... seront sur présentation d'un courrier au proviseur, dispensés de continuité pédagogique.
- Les équipes proposeront aux étudiants de deuxième année en risque d'échouer à l'examen, un dispositif individualisé d'accompagnement, vers la session de septembre le cas échéant.